



CRITERES DE PRISE EN CHARGE 2014

ARCHITECTES – 7111 Z

I. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds à gérer de la profession

Prise en charge annuelle par professionnel plafonnée à 1 750 €

dans la limite du budget de la profession

Thèmes prioritaires	Plafonds de prise en charge
NOUVEAUX MARCHES ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES	
1. Développement durable – Construire durable	
Formation de base HQE (6 jours et plus)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 1 300 € par an et par professionnel
Formation de base "Développement durable" (6 jours et plus)	
Modules de perfectionnement (6 jours et plus) <i>(RT 2012 : calcul et mise en application – simulation thermique et outils, coût global, HQE, AEU, H&E, bois, énergies renouvelables, Bâtiments Basse Consommation (B.B.C.) tous labels, Maisons passives, ...)</i>	
Modules de perfectionnement (4 ou 5 jours) <i>(RT 2012 : calcul et mise en application – simulation thermique et outils, coût global, étanchéité de l'air, HQE, AEU, H&E, bois, énergies renouvelables, Bâtiments Basse Consommation (B.B.C.) tous labels et certifications, Maisons passives, ...)</i>	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 1000 € par an et par professionnel
Rénovation Durable (3 jours et plus)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 700 € par an et par professionnel
Modules de perfectionnement (2 ou 3 jours) <i>(RT 2012 : calcul et mise en application – simulation thermique et outils – ce qui change, coût global, HQE, HQE : démarche et performance, H&E, bois, énergies renouvelables, BBC tous labels,)</i>	
2. BIM	
3IM : formation de Management des personnes et des échanges entre acteurs du projet. Gestion globale conception, construction, chantier, exploitation et maintenance	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 1000 € par an et par professionnel
informatique CAO / DAO appliquée au BIM	
3. Programmation	
PAMO (Programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 1 200 € par an et par professionnel
Programmation architecturale et urbaine	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 600 € par an et par professionnel
Assistance Maîtrise d'ouvrage (AMO)	

ARCHITECTES – 7111 Z (suite)

Thèmes prioritaires	Plafonds de prise en charge
4. Actualité réglementaire	
Réformes des CCAG	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 350 € par an et par professionnel
Dématérialisation des marchés publics (1 jour et plus)	
Directive Produit Construction (D.P.C.) matériaux et santé (2 jours et plus)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 600 € par an et par professionnel
Diagnostic réglementaire (2 jours et plus)	
Nouvelles réglementations sismiques	
Le nouveau permis de construire Maîtrise des coûts projets et chantier	
5. Rénovation – réhabilitation – économies d'énergie	
Formations entrant dans le cadre du dispositif FEEBAT (Formations aux Economies d'énergie des Entreprises du Bâtiment)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 200 € par jour, limitée à 800 € par an et par professionnel
Diagnostic patrimonial (2 jours et plus)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 600 € par an et par professionnel
RENOVATION DE BATIMENTS A CARACTERE PATRIMONIAL : diagnostic, Intervention sur un bâtiment existant, choix des matériaux et des techniques les questions architecturales, urbaines, juridiques	
Réhabilitation	
Informatique liée aux économies d'énergie : logiciels de simulation thermodynamique / calculs thermiques/ énergétique	
FORMATIONS LONGUES INTERPROFESSIONNELLES	
Médiation et arbitrage	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 1000 € par an et par professionnel
HQE-Aménagement	
Mission OPC	
PRATIQUES D'EXERCICE	
Démarche qualité	
Démarche qualité : ISO et MPRO (6 jours et plus)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 1 200 € par an et par professionnel
Module de renouvellement de qualification : ISO ou MPRO (sous réserve d'avoir la certification)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 600 € par an et par professionnel

Management d'agence	
Management spécialisé en agence d'architecture (4 jours et plus)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 1000 € par an et par professionnel
Management spécialisé en agence d'architecture (de 2 à 3 jours)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 600 € par an et par professionnel
Développer la démarche commerciale envers les marchés privés (clients non professionnels)	
Le chantier, l'approche de la conduite de chantier (2 jours)	
Anglais pour l'architecte	
Défendre son projet	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 350 € par an et par professionnel

Thèmes prioritaires	Plafonds de prise en charge
Accessibilité aux personnes handicapées	
Accessibilité et qualité d'usage pour tous – HQU 2 jours et plus) Approfondissements accessibilité – Diagnostic Du permis de construire à l'attestation Comprendre et mettre en œuvre l'accessibilité pour tous (objectifs 2015)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 700 € par an et par professionnel
Architectes et humanitaire	
Architectes de l'urgence Autre après validation du programme détaillé de la formation	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 1200 € par an et par professionnel
L'école des élus	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 600 € par an et par professionnel
INSERTION INTERPROFESSIONNELLE	
Jeunes Architectes (Environnement, Technique et réglementaire) (4 jours et plus)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 1000 € par an et par professionnel
Gestion – installation et pérennité de leur structure	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 600 € par an et par professionnel

Remarque :

Les formations citées ci-dessus d'une durée inférieure à 3 jours seront prises en charge en non prioritaire

(à l'exception des formations HQE, Développement Durable, rénovation – réhabilitation, et celles portant sur les évolutions réglementaires)

ARCHITECTES – 7111 Z (suite)

Thèmes non prioritaires	Plafonds de prise en charge
<i>Toute formation relative à l'exercice professionnel Attention, la liste ci-dessous n'est pas exhaustive</i>	
Requalification urbaine	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par formation et limitée à 3 formations par an et par professionnel <u>En déduction du forfait de prise en charge des formations prioritaires</u>
EDI et NTI	
LEED : concepts et examen	
Gouvernance, concertation - prise de parole	
Amiante	
SPS (formation initiale et recyclage niveaux 1, 2 et 3)	
Loi SRU	
Expertise judiciaire	
Pathologie de la façade	
Etats parasitaires du bois	
Formation au tutorat (ADE en HMONP)	
FORMATIONS LONGUES INTERPROFESSIONNELLES	
Formation sur l'application des mesures du Grenelle de l'environnement (<i>minimum 5 jours</i>) (2 modules) :	
a. Tronc commun (2 jours)	
b. Module Pratique Métier (9 jours)	
La démarche de développement relationnel, commercial et de gestion de portefeuilles	

Thèmes non prioritaires	Plafonds de prise en charge
<i>Toute formation relative à l'exercice professionnel Attention, la liste ci-dessous n'est pas exhaustive</i>	
Plomb et produits dangereux	
Réhabilitation	
Montage d'opérations immobilières	
Jury de concours	
Gestion financière et patrimoniale	
Nouveau Code des Marchés Publics	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par formation et limitée à 3 formations par an et par professionnel
Marchés de maîtrise d'œuvre	
Etudes sur Site (à la seule condition qu'elles soient accompagnées de conférenciers rémunérés)	
Formation Internet	
Rédiger les pièces écrites	<u>En déduction du forfait de prise en charge des formations prioritaires</u>
Renforcer son image par une communication adaptée	
Formation à l'export	
Droit du travail - Convention collective	
Code des marchés publics	
Maison Individuelle (dans le cadre de la NF MI AA)	
Programmation architecturale et urbaine	

Observations :

- Seules les formations sont prises en charge, les journées d'information étant exclues de toute forme de participation de la part du FIF PL.
- Les formations diplômantes ne sont pas prises en charge.
- Les formations en informatique bureautique (Word, Excel, Ciel Compta ...) ne sont définitivement plus prises en charge.

II. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds spécifiques

La prise en charge des thèmes listés ci-dessous ne vient pas en déduction de votre budget annuel 2014

Thèmes	Plafonds de prise en charge
Formation de longue durée <ul style="list-style-type: none"> - 100 heures de formation minimum - Thème de formation entrant dans les critères de prise en charge 2014 de la profession - Une prise en charge tous les 3 ans 	Prise en charge plafonnée à 70 % du coût réel de la formation, limitée à 3 000 € par professionnel pour les formations prioritaires et à 1500 € pour les formations non prioritaires
VAE (validation des acquis d'expérience)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 1 000 € par an et par professionnel
Bilan de compétences <ul style="list-style-type: none"> - Une prise en charge tous les 3 ans 	Prise en charge au coût réel plafonnée à 1 500 € par an et par professionnel
Formation de conversion <ul style="list-style-type: none"> - Une prise en charge tous les 3 ans 	Prise en charge au coût réel plafonnée à 2 000 € par an et par professionnel

Attention :

- sont éligibles les formations d'une durée minimale de 6 h 00 sur une journée ou cycle de 6 h 00 par module successif de 2 h 00 minimum
- sont également éligibles les formations d'une durée minimale de 4 h 00 correspondant à une prise en charge d'une demi-journée

Rappel : aucun organisme de formation ne peut être agréé ou sélectionné par le FIF PL ; seuls des thèmes de formation peuvent être présentés.